

Tunisie : la victoire à portée de main à l'oasis de Jemna - Interview -

mardi 31 janvier 2017, par [BARON Alain](#), [ETAHRI Tahar](#) (Date de rédaction antérieure : 26 janvier 2017).

Interview - de Tahri Mohamed Tahar (dit Tahar Etahri), président de l'association de Jemna (Tunisie)

Comment s'est passée, le jeudi 19 janvier, votre rencontre avec les ministères concernés ?

Nous avons tout d'abord rencontré le ministère de l'agriculture. Le ministre était en déplacement à l'étranger, mais il avait mandaté trois des ses proches collaborateurs.

Notre association était représentée par trois membres ainsi que notre avocat.

Le ministère nous a proposé de créer une Unité coopérative de production agricole (UCPA) régie par l'article 16 de la loi 28 de 1985. Il en résulterait que ne seraient membres de cette structure que les 133 salariés permanents et quasi-permanents.

Cette formule nous pose problème parce que la plantation ne serait alors plus sous le contrôle de l'ensemble de la population de Jemna.

La délégation a déclaré qu'elle allait transmettre cette proposition à la population afin d'en débattre collectivement.

La délégation accompagnée de son avocat a ensuite été reçue par Mabrouk Korchid, secrétaire d'Etat aux Domaines de l'Etat, et quatre de ses collaborateurs dont le juriste de ce ministère.

Il nous a été proposé la constitution d'une « société de participation ».

Nous avons dans le passé toujours refusé cette solution dans la mesure où elle était assortie d'une participation de l'Etat de 51%. Cette fois-ci il nous a été proposé une participation de l'Etat de 34 %. Nous avons refusé cette nouvelle proposition. Le ministre a alors annoncé qu'il allait proposer au Premier ministre d'abaisser à 25 % la part de l'Etat.

Cette société serait dirigée par un bureau de 7 personnes dont 5 habitants de Jemna et 2 représentants de l'Etat.

Le secrétaire d'Etat nous a affirmé que l'Etat n'aurait pas de droit de veto sur les décisions. Son seul droit serait d'avoir un regard depuis l'intérieur de cette société.

La durée de la location serait de 25 à 30 ans renouvelable, l'Etat étant prêt à revendre sa part au bout de 4 ou 5 ans si il jugeait que la gestion de la plantation était convenable.

75 % des bénéfices seraient laissés à la disposition des habitants de Jemna et utilisés comme cela est le cas depuis 2011.

L'Etat aurait 25 % des bénéfices qu'il s'engage à réinvestir à Jemna ou à verser à une caisse sociale d'aide aux nécessiteux du gouvernorat de Kebili.

Comment s'est déroulée la discussion à Jemna ?

Une assemblée publique a eu lieu le dimanche 22 janvier à laquelle ont participé une centaine de personnes. Une quasi-unanimité s'est dégagée pour accepter la proposition du secrétaire d'Etat aux Domaines, à condition que la part de l'Etat soit limitée à 25 %

Où en est la négociation ?

Dès le lundi 23, un échange téléphonique a eu lieu avec le conseiller du secrétaire d'Etat qui nous a

informé que notre demande concernant les 25 % avait été acceptée. Il a proposé qu'une rencontre technique ait lieu entre leur juriste et notre avocat pour rédiger le projet d'accord. La date retenue a été fixée au lundi 30 janvier.

Nous avons exigé que toutes les propositions faites oralement par Mabrouk Korchid figurent noir sur blanc dans le document.

Une fois le projet d'accord rédigé, nous le soumettrons d'abord à la population de Jemna avant toute prise de décision.

P.-S.

Propos recueillis à Tunis le 26 janvier par Alain Baron (Union syndicale Solidaires - France)

Plusieurs articles sur Jemna sont disponibles sur le site ESSF

<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?rubrique1026>